

Berne, le 25 mars 2020
Thomas Jordan

Remarques introductives de Thomas Jordan

Mesdames et Messieurs,

Je tiens tout d'abord à exprimer, au nom de l'ensemble de la Banque nationale, notre sympathie à toutes les personnes qui sont directement touchées par le coronavirus.

La société et l'économie suisses se trouvent confrontées à des défis considérables. La Banque nationale suisse (BNS) travaille en étroite collaboration avec le Conseil fédéral, les autorités et les milieux économiques pour gérer cette crise. Les mesures prises par la BNS complètent celles qui ont été définies par la Confédération et contribuent à atténuer les conséquences économiques de la pandémie de coronavirus. La politique monétaire agit de façon complémentaire aux différentes mesures budgétaires mises en œuvre par le secteur public.

La Banque nationale vient de créer la facilité de refinancement BNS-COVID-19 (FRC). Cet instrument a pour objectif de renforcer l'accès de l'économie suisse au crédit, en mettant des liquidités supplémentaires à la disposition du système bancaire. La FRC ne prévoit pas de limite de montant. Disponible dès le 26 mars 2020, elle peut être utilisée en tout temps.

La FRC exerce son effet de concert avec les cautions données par la Confédération pour les crédits accordés aux entreprises. Elle permet aux banques, moyennant la remise de titres de crédits garantis par la Confédération, d'obtenir des liquidités auprès de la Banque nationale. La BNS donne ainsi la possibilité aux banques de disposer des liquidités nécessaires pour accroître rapidement et fortement le volume des crédits qu'elles accordent aux entreprises. L'intérêt applicable à ces opérations de refinancement est égal au taux directeur de la BNS, fixé actuellement à $-0,75\%$. En cas de besoin, la Banque nationale peut, dans le cadre de la FRC, effectuer d'autres opérations de refinancement afin d'injecter des liquidités supplémentaires dans le système bancaire.

Conférence de presse

Cette nouvelle facilité de refinancement mise en place par la Banque nationale et les cautions données par la Confédération pour les crédits accordés aux entreprises se complètent.

Comment fonctionne ce mécanisme?

Dans une situation tendue comme celle que nous vivons actuellement, le risque de défaillance des crédits accordés aux entreprises est accru. Parallèlement, les banques cherchent à détenir davantage de liquidités. La combinaison de ces deux facteurs peut conduire à une contraction de l'approvisionnement en crédits alors même que les besoins de crédits sont en forte augmentation. La garantie des crédits par la Confédération et le refinancement par la Banque nationale peuvent enrayer ce processus. Etant donné que les banques disposent de toutes les données nécessaires grâce à leurs relations avec la clientèle, les crédits seront accordés aux entreprises avec discernement. Ce mécanisme, qui s'appuie sur les structures existantes, est simple et efficace.

L'octroi de crédits par les banques va jouer un rôle déterminant pour l'évolution de la conjoncture en Suisse, en particulier dans les semaines et les mois à venir. La nouvelle FRC aidera les banques dans cette tâche, tout comme l'augmentation du montant exonéré de l'intérêt négatif que nous avons communiquée la semaine dernière.

Par ailleurs, nous avons proposé au Conseil fédéral, après consultation de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), de désactiver le volant anticyclique de fonds propres pour les prêts hypothécaires destinés à financer les objets d'habitation. Toutes ces mesures ont un effet conjoint qui vise à donner aux banques la plus grande marge de manœuvre possible en matière d'octroi de crédits.

Etant donné qu'il existe toujours actuellement des déséquilibres sur le marché hypothécaire et immobilier en Suisse, il est important que les banques tiennent compte comme il se doit des risques lors de l'octroi de prêts hypothécaires. Nous sommes convaincus qu'elles sont conscientes de ces risques et qu'elles utiliseront la marge de manœuvre supplémentaire non pour distribuer des dividendes ou procéder à des rachats d'actions, mais pour remplir leur mission économique.

En plus de faciliter l'octroi de crédits, la Banque nationale contribue à stabiliser la situation économique par sa politique monétaire expansionniste. Pour assurer des conditions monétaires appropriées, nous devons contrer la pression à la hausse qui s'exerce de manière accrue sur le franc. C'est pour cette raison que nous avons décidé de renforcer le recours aux interventions sur le marché des changes, un instrument dont nous disposons déjà et qui a fait ses preuves, afin d'éviter des dommages sur l'économie suisse.

Mesdames et Messieurs, la Banque nationale met tout en œuvre, dans le cadre de son mandat et en collaboration avec le Conseil fédéral et les autorités, pour atténuer autant que possible les effets économiques de la crise du coronavirus sur la population et les entreprises.